

# AVIS PUBLIC

## ORDONNANCE N° OCA23 210017

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

*Ordonnance ayant pour objet de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) afin de modifier des tarifs imposés pour l'occupation temporaire du domaine public en compensation de travaux (OCA23 210017)*

Cette ordonnance vise à ajuster à ceux appliqués par l'Agence de développement durable les tarifs relatifs à l'occupation temporaire du domaine public lorsque la surface occupée comporte une place de stationnement dont l'usage est contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur, un distributeur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le tarif exigé ou lorsque l'occupation entraîne la suppression de l'usage d'une telle place de stationnement.

Elle entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Verdun, le 12 avril 2023.

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement